



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel de direction

Question écrite n° 39718

Texte de la question

M Guy Beche appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs des sections d'éducation spécialisée au regard du projet de décret portant statuts particuliers des corps de personnels de direction. En effet, il apparaît que ces personnels ne seraient pas reconnus administrativement au sein du corps des chefs d'établissement. Il lui demande donc de bien vouloir lui fournir tous les éléments qui lui permettront de connaître précisément la situation de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Beche Guy](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39718

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815